

P.C
1854.

APPEL A LA CHARITÉ

Des Habitants de Lyon & des Communes suburbaines.

EN FAVEUR

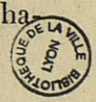
DES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

De la Croix-Rouge & de la Guillotière.

Encore un appel à la charité ! Tandis que les malheurs du temps et les calamités publiques ont diminué toutes les ressources, et que les quêtes multipliées les ont presque épuisées, l'observation paraît fondée ; cependant, à qui s'adresser, quand de toutes parts surgissent de nouveaux besoins ? A qui recourir, quand il s'agit de prévenir ou de réparer de nouveaux malheurs ? Qui soulagera de nouvelles infortunes ? Qui cicatrisera de nouvelles plaies ? Qui essuiera de nouvelles larmes ?

Encore un appel à la charité ! Mais c'est aux bons habitants de la ville de Lyon et des Communes suburbaines, c'est dans l'intérêt d'une partie notable de leurs concitoyens qu'il est fait ; c'est pour soutenir la plus ancienne, la plus nécessaire, la plus utile de toutes les œuvres que la charité ait jamais fondées.

Il s'agit, en effet, de venir au secours des Frères des Ecoles Chrétiennes, institués, soutenus, restaurés par le zèle, la piété et le dévouement de nos ancêtres.



Ces Etablissements, dont plusieurs sont en souffrance, menacent de succomber sous les charges énormes qui pèsent sur eux, s'ils ne sont secourus : tels sont, par exemple, ceux de la Croix-Rousse et de la Guillotière. Ce dernier dépend entièrement de la charité publique. Celui de la Croix-Rousse ne reçoit, depuis plusieurs années, que la moitié de ce qui est nécessaire aux besoins premiers des Frères.

Lyon, où toutes les œuvres réussissent, où toutes les misères sont soulagées, où tous les malheurs sont secourus, Lyon se montrera encore tel qu'il est, tel qu'il a toujours été, bon, sensible, généreux et charitable envers la précieuse institution des Ecoles Chrétiennes.

Ainsi donc appel est fait à la charité, à la piété, à la religion des bons et généreux habitants de Lyon. Cet appel sera entendu, nous osons le prédire avec assurance : le passé se fait ici le garant de l'avenir.

Cette souscription remplie rendra les maîtres aux enfants, resserrera l'union des citoyens entre eux, attirera les bénédictions du pauvre sur le riche, consolidera l'éducation gratuite et surtout religieuse des enfants du peuple, et, en allégeant les Frères des trop lourdes privations qui leur sont imposées, les mettra à même de continuer l'œuvre de sacrifice et d'abnégation à laquelle ils ont voué leur vie.

Nous approuvons le présent écrit, et nous faisons des vœux pour que les fidèles répondent à cet appel.

† L.-J.-M. CARDINAL DE BONALDI,
Archevêque de Lyon.

On souscrit :

Chez MM. DUCRUET, quai de la Baleine, 21 ;
LECOURT, rue Puits-Gaillet, 4 ;
BOURGEOIS, à la Guillotière ;
VERNE, rue Clermont, 5.

Lyon, imp. de A. MOTRON, rue St-Dominique, 45.

